

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1855

17 juillet 2014

SOMMAIRE

Barclays Luxembourg EUR Holdings S.à r.l.	89036	Hansteen Troisdorf S.à.r.l.	89000
BCM International SA	89013	Hansteen Viersen S.à r.l.	89001
Bestin Realty S.A.	89015	Hansteen Waldstrasse S.à r.l.	89001
Bil Manage Invest S.A.	89020	Helvetia Europe	89001
Fondation Cécile Ginter	89028	HOLCIM FINANCE (Luxembourg) S.A.	88998
FundTap S.à r.l.	89018	Hope Invest S.A.	88998
Golden Golf Finance S.A.	89024	HURO Spf S.A.	88995
Hansteen Gottmadingen S.à r.l.	88994	IBA Transport	89001
Hansteen Hannover S.à r.l.	88994	Johnson Controls Luxembourg Finance S.à r.l.	89001
Hansteen Holzhauser Markt S.à r.l.	88994	Kador S.A.	88997
Hansteen Ladbergen S.à r.l.	88995	Labrusca Fund	88999
Hansteen Ladbergen S.à r.l.	88995	Lancelot Ector	88998
Hansteen Leipzig S.à r.l.	88995	L'Art des Mets S.à r.l.	88995
Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l.	88996	LEG II Laatzten S.à r.l.	89038
Hansteen Maisach S.à r.l.	88996	L'étoile S.A.	88996
Hansteen Maisach S.à r.l.	88997	L'étoile S.A.	88997
Hansteen Miraustrasse S.à r.l.	88996	Masséna Partners Luxembourg	89000
Hansteen Miraustrasse S.à r.l.	88998	Massena Wealth Management	89000
Hansteen Neukirchen-Vluyn S.à r.l.	88996	Matrix La Gaude Property S.à r.l.	88994
Hansteen Neukirchen-Vluyn S.à r.l.	88998	NABPP S.à r.l.	89028
Hansteen Neuss S.à r.l.	88997	Natixis Overseas Fund Management S.A.	89030
Hansteen Philipp-Reis-Strasse S.à r.l.	88997	Optimitive International S.à r.l.	89032
Hansteen Pleidelsheim S.à r.l.	88999	Soludec-Asars Development S.A.	89002
Hansteen Porschestrasse S.à r.l.	88999	TCN Holding (Luxembourg) S.à.r.l.	89010
Hansteen Querumer Forst S.à r.l.	88999	Tyco Electronics Group II S.à r.l.	89007
Hansteen Regensburg S.à r.l.	88999	Tyco Electronics Group S.A.	89003
Hansteen Rodenbach S.à r.l.	89000	Union Rent SC	89006
Hansteen Soltau S.à r.l.	89000		
Hansteen Tegel S.à r.l.	89000		

Hansteen Gottmadingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.148.

—

Veillez noter que le siège social de l'associée unique, Hansteen Germany Holdings S.à r.l, a changé et se trouve désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, depuis le 27 mars 2014.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Hansteen Gottmadingen S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066684/13.

(140078275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Hannover S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 113.226.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Hannover S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066685/11.

(140077897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Holzhauser Markt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.882.

—

Veillez noter que le siège social de l'associée unique, Hansteen Germany Holdings S.à r.l, a changé et se trouve désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, depuis le 27 mars 2014.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Hansteen Holzhauser Markt S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066688/13.

(140078306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Matrix La Gaude Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.412.600,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.910.

—

Suite à la fusion entre les deux compagnies Matrix La Gaude Investments S.à r.l. (Société Absorbée) et Matrix La Gaude S.A. (Société Absorbante) et suite à l'acte de fusion devenu effectif le 6 mai 2014, le nouvel associé unique de La Société est:

Matrix La Gaude S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Pour La Société

Référence de publication: 2014068314/17.

(140079820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Hansteen Ladbergen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 128.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Ladbergen S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066689/11.

(140077560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Ladbergen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 128.466.

Veillez noter que le siège social de l'associée unique, Hansteen Germany Holdings S.à r.l, a changé et se trouve désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, depuis le 27 mars 2014.

Luxembourg, le 13 mai 2014.
Pour avis sincère et conforme
Pour Hansteen Ladbergen S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066690/13.

(140078319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Leipzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 115.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Leipzig S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066691/11.

(140077569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

HURO Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 19.534.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066733/9.

(140077832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

L'Art des Mets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4807 Rodange, 57, rue Nicolas Biever.
R.C.S. Luxembourg B 181.579.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066792/10.

(140077733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Signature.

Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 151.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066693/11.

(140077707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Maisach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 116.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Maisach S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066694/11.

(140077575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Miraustrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 122.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Miraustrasse S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066696/11.

(140077760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Neukirchen-Vluyn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 117.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Neukirchen-Vluyn S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066698/11.

(140077766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

L'étoile S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 148.736,12.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, rue de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 78.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour L'ETOILE S.A.

Référence de publication: 2014066793/10.

(140077791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Maisach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 116.362.

—
Veuillez noter que le siège social de l'associée unique, Hansteen Germany Holdings S.à r.l, a changé et se trouve désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, depuis le 27 mars 2014.

Luxembourg, le 13 mai 2014.
Pour avis sincère et conforme
Pour Hansteen Maisach S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066695/13.

(140078363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Philipp-Reis-Strasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 111.199.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Philipp-Reis-Strasse S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066703/11.

(140077790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Neuss S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 109.133.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Neuss S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066700/11.

(140077769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Kador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 103.644.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066776/9.

(140078096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

L'étoile S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 148.736,12.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, rue de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 78.917.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour L'ETOILE S.A.

Référence de publication: 2014066794/10.

(140077792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Miraustrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 122.672.

—
Veillez noter que le siège social de l'associée unique, Hansteen Germany Holdings S.à r.l, a changé et se trouve désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, depuis le 27 mars 2014.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Hansteen Miraustrasse S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066697/13.

(140078379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Neukirchen-Vluyn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.133.

—
Veillez noter que le siège social de l'associée unique, Hansteen Germany Holdings S.à r.l, a changé et se trouve désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, depuis le 27 mars 2014.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Hansteen Neukirchen-Vluyn S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066699/13.

(140078390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

HOLCIM FINANCE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 92.528.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066729/9.

(140077543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Lancelot Ector, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 54.040.

—
Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066798/10.

(140078160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hope Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.624.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066731/9.

(140077444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Pleidelsheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 116.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Pleidelsheim S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066704/11.

(140077797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Porschestraße S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 113.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Porschestraße S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066705/11.

(140077808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Querumer Forst S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 122.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Querumer Forst S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066706/11.

(140077814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Regensburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 118.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Regensburg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066707/11.

(140077818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Labrusca Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.
R.C.S. Luxembourg B 152.323.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066807/10.

(140078148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Rodenbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 118.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Rodenbach S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066708/11.

(140077824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Soltau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 116.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Soltau S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066709/11.

(140077827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Tegel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 115.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Tegel S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066710/11.

(140077841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Troisdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 113.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Troisdorf S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066711/11.

(140077849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

**Massena Wealth Management, Société à responsabilité limitée,
(anc. Masséna Partners Luxembourg).**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 147.480.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014066840/10.

(140078305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Viersen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 117.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Viersen S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066712/11.

(140077854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Waldstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 116.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Waldstrasse S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066713/11.

(140077894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Helvetia Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 77.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12 mai 2014.
HELVETIA EUROPE

Référence de publication: 2014066722/11.

(140077631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

IBA Transport, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5440 Remerschen, 41, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 140.548.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066740/9.

(140077999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Johnson Controls Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 158.251.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Johnson Controls Luxembourg Finance S.à r.l.
Andrew O'Shea
Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2014066757/12.

(140077579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Soludec-Asars Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 176.410.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «SOLUDEC-ASARS DEVELOPMENT S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au Parc d'Activité Gadderscheier, L-4570 Differdange [Centre Opérationnel Soludec (COS)] constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 8 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 31 mai 2013, sous le numéro 1293 et page 62039.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 176.410.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux. Grand-Duché de Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Kit Sum WONG, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Décision de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société du Parc d'Activité Gadderscheier, L-4570 Differdange [Centre Opérationnel Soludec (COS)] au 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

2) Décision de modifier l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter ledit transfert du siège social.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) actions d'une valeur nominale de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (250.- EUR) chacune, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société du Parc d'Activité Gadderscheier, L-4570 Differdange [Centre Opérationnel Soludec (COS)] au 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert de siège décidé ci-avant, l'Assemblée DECIDE à cet effet de modifier l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société, de sorte que ledit premier alinéa de l'article DEUX (2) se lira désormais comme suit:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau de l'Assemblée ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent procès-verbal.

-Signé: B.D. KLAPP, K.S. WONG, N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 juin 2014. Relation: EAC/2014/8486. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014094289/62.

(140111941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Tyco Electronics Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.549.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of April,
before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Tyco Electronics Group S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.549 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 20 December 2006 pursuant to a notarial deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° 390 of 16 March 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 1 August 2013 pursuant to a notarial deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° 2475 of 7 October 2013.

The Meeting is opened at 5.26 p.m. and chaired by Adrien Pastorelli, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting, Pol Theisen, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects Victoria Woestmann, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Sole Shareholder represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Sole Shareholder, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The proxy from the Sole Shareholder represented at the Meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Pursuant to article 16.3 of the Articles, the Sole Shareholder states that they have been duly informed of the agenda of the Meeting, and waives the convening notice.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list that all the 10,000,000 ordinary shares divided into 100,000 (one hundred thousand) class A shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class B shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class C shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class D shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class E shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class F shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class G shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class H shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class I shares and 1,100,000 (one million one hundred thousand) class J shares of the Company, all these shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to USD 500,000 (five hundred thousand United States Dollars), are duly represented at the Meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take resolutions on the items of the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Amendment to the accounting year of the Company;
3. Amendment to article 17 of the Articles in order to reflect the amendment under item 2. above; and
4. Empowerment to and authorization of any director of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

III. that after due deliberation the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

In light of the advisory opinion (avis general CNC 01/2014) issued by the Luxembourg Accounting Standards Board (Commission des Normes Comptables) taking the view that a Luxembourg company may adopt a floating year-end under the double condition (i) that such year-end has to be determinable in advance and foreseeable and (ii) that the period of the annual year should not exceed 52 or, as the case may be, 53 weeks, the Meeting resolves to amend the dates of the accounting year of the Company so that the accounting year shall start on the day following the last Friday of the month of September and end on the last Friday of the month of September of the following year.

The Meeting further resolves that the current accounting year of the Company that started on Saturday 28 September 2013 shall close on Friday 26 September 2014.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 17 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 17. Accounting Year.** The Company's accounting year begins on the day following the last Friday of the month of September and ends on the last Friday of the month of September of the following year."

Fourth resolution

The Meeting resolves to authorize and empower any director of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolution, including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

There being no further issues on the agenda, the meeting is closed at 5.36 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the same persons appearing, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) de Tyco Electronics Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.549 (la Société). La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois le 20 décembre 2006 par acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 390 en date du 16 mars 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par plusieurs actes et pour la dernière fois par un acte notarié en date du 1 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2475 en date du 7 octobre 2013.

L'Assemblée est ouverte à 17.26 heures sous la présidence de Adrien Pastorelli, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Pol Theisen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) Victoria Woestman, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le Bureau.

L'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le représentant de l'Actionnaire Unique, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

La procuration de l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera elle aussi annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Selon les termes de l'article 16.3 des Statuts, l'Actionnaire Unique déclare qu'il a bien été informé de l'ordre du jour de l'Assemblée et décide de renoncer aux formalités de convocation.

Le Bureau ainsi constitué, le Président constate et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. il résulte de la liste de présence que toutes les 10.000.000 actions ordinaires, divisées en 100.000 (cent mille) actions de classe A, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe B, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe C, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe D, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe E, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe F, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe G, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe H, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe I et 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe J, toutes ses actions ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq centimes des Etats-Unis) chacune, représentant la totalité du capital social votant de la Société, le capital social d'un montant de USD 500.000 (cinq cent milles dollars des Etats-Unis d'Amérique), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les tous points figurant à l'ordre du jour.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de l'année sociale de la Société;
3. Modification de l'article 17 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus; et
4. Pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale d'accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

III. après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social votant étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Actionnaire Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

Au regard de l'avis rendu par la Commission des Normes Comptables (avis général CNC 01/2014) considérant qu'une société luxembourgeoise peut adopter une année sociale flottante sous la double condition (i) que la date d'ouverture et la date de clôture de l'exercice flottant soient prévisibles et déterminables ex ante et (ii) que l'exercice flottant n'excède pas 52 ou, le cas échéant, 53 semaines, l'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société afin que l'année sociale de la Société commence le jour suivant le dernier vendredi du mois de septembre et se termine le dernier vendredi du mois de septembre de l'année suivante.

L'Assemblée décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le samedi 28 Septembre 2013 se terminera le vendredi 26 septembre 2014.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 17. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le jour suivant le dernier vendredi du mois de septembre et se termine le dernier vendredi du mois de septembre de l'année suivante."

Quatrième résolution

L'Assemblée donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Over, société en commandite simple, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale d'accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant sur l'Ordre de Jour, l'Assemblée a été clôturée à 17.36 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte a été établi en anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, lesdits comparantes ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Pastorelli, P. Theisen, V. Woestmann, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 29 avril 2014. REM/2014/955. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014068523/174.

(140079973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Union Rent SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 5.339.

STATUTS

1. Mr Moinet Bruno Jean G, né le 29 octobre 1964 à Verviers (Belgique), demeurant au Rue du Roue, 10 B-4340 Villers l'Evêque (B);

2. Madame Blaise Isabelle Julie, né le 09 juin 1970 à Rocourt (Belgique) demeurant au Rue du Roue, 10 B-4340 Villers l'Evêque (B).

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 14/05/2014:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La dénomination est: Union Rent SC.

Art. 4. Le siège social est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 50 parts à Mr Moinet Bruno et 50 parts à Mad Blaise Isabelle, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé

décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Mad BLAISE Isabelle Julie, précitée, est nommée gérant,
2. La société EDISYS SA, 65, Route d'Esch L-3340 Huncherange, RCS Luxembourg B139924, est nommée co-gérant,
3. Le siège de la Société est établi à L-9711Clervaux, 82, Grand Rue.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2014068524/70.

(140079917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Tyco Electronics Group II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.073.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of April,
before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Tyco Electronics Group II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 167.073 and having a share capital of USD 45,940 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 21 February 2012 pursuant to a notarial deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 910 of 6 April 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 1 August 2013 pursuant to a notarial deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, number 2477 of 7 October 2013.

There appeared:

Tyco Electronics Group S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.549, and

TE Connectivity S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 168.091 and having a share capital of USD 25,000,

(together the Shareholders),

all hereby represented by Adrien Pastorelli, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal given on April 16, 2014.

The proxies from the Shareholders after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders represent all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 45,940 (forty-five thousand nine hundred and forty United States Dollars) represented by 45,940 (forty-five thousand nine hundred and forty) shares without nominal value.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of the convening notices;

(2) Amendment to the financial year of the Company;

(3) Amendment to article 16 of the Articles in order to reflect the amendment under item (2) above; and

(4) Empowerment to and authorization of any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

III. that the Shareholders take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance of the Meeting.

Second resolution

In light of the advisory opinion (avis general CNC 01/2014) issued by the Luxembourg Accounting Standards Board (Commission des Normes Comptables) taking the view that a Luxembourg company may adopt a floating year-end under the double condition (i) that such year-end has to be determinable in advance and foreseeable and (ii) that the period of the annual year should not exceed 52 or, as the case may be, 53 weeks, the Meeting resolves to amend the dates of the accounting year of the Company so that the accounting year shall start on the day following the last Friday of the month of September and end on the last Friday of the month of September of the following year.

The Meeting further resolves that the current accounting year of the Company that started on Saturday 28 September 2013 shall close on Friday 26 September 2014.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 16 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 16. Financial year.** The Company’s accounting year begins on the day following the last Friday of the month of September and ends on the last Friday of the month of September of the following year.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to authorize and empower any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolutions, including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of

the same proxyholder, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril,
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Tyco Electronics Group II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.073 et ayant un capital social de USD 45.940 (la Société). La Société a été constituée sous la loi luxembourgeoise le 21 février 2012 en vertu d'un acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 910 du 6 avril 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois par un acte notarié en date du 1 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2477 en date du 7 octobre 2013.

Ont comparu:

Tyco Electronics Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.549, et

TE Connectivity S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.091 et ayant un capital social de USD 25.000 (l'Associé Unique),

(ensemble les Associés),

tous représentés par Adrien Pastorelli, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données en date du 16 avril 2014.

Les procurations des Associés représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Les Associés, tels que représentés ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que les Associés représentent la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à USD 45.940 (quarante-cinq mille neuf cent quarante Dollars des Etats-Unis) représenté par 45.940 (quarante-cinq mille neuf cent quarante) parts sociales sans valeur nominale.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Modification de l'année sociale de la Société;

(3) Modification de l'article 16 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point (2) ci-dessus; et

(4) Pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois et la publication d'extraits dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale d'accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

III. que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

Au regard de l'avis rendu par la Commission des Normes Comptables (avis général CNC 01/2014) considérant qu'une société luxembourgeoise peut adopter une année sociale flottante sous la double condition (i) que la date d'ouverture et la date de clôture de l'exercice flottant soient prévisibles et déterminables ex ante et (ii) que l'exercice flottant n'excède pas 52 ou, le cas échéant, 53 semaines, l'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société afin que

l'année sociale de la Société commence le jour suivant le dernier vendredi du mois de septembre et se termine le dernier vendredi du mois de septembre de l'année suivante.

L'Assemblée décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le samedi 28 Septembre 2013 se terminera le vendredi 26 septembre 2014.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

“ **Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le jour suivant le dernier vendredi du mois de septembre et se termine le dernier vendredi du mois de septembre de l'année suivante.”

Quatrième résolution

L'Assemblée donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois et la publication d'extraits dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale d'accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Pastorelli, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 29 avril 2014. REM/2014/958. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014068502/162.

(140080006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

TCN Holding (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.099.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of April,
before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TCN Holding (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company in liquidation (société à responsabilité limitée en liquidation) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 75.099 and having a share capital of USD 40,000 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 10 March 2000 pursuant to a notarial deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 517 of 19 July 2000. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 1 august 2013 pursuant to a notarial deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2477 of 7 October 2013.

There appeared:

Tyco Global Networks Ltd., a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Abacus Trust Limited, Dorchester House, 7 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda (the Sole Shareholder),

hereby represented by Adrien Pastorelli, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on March 25, 2014.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 40,000 (forty thousand United States Dollars) represented by 400 (four hundred) shares with a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars).

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of the convening notice;

(2) Amendment to the accounting year of the Company;

(3) Amendment to article 14 of the Articles in order to reflect the amendment under item (2) above; and

(4) Empowerment to and authorisation of the liquidator of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

III. that the Sole Shareholder made the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

In light of the advisory opinion (avis general CNC 01/2014) issued by the Luxembourg Accounting Standards Board (Commission des Normes Comptables) taking the view that a Luxembourg company may adopt a floating year-end under the double condition (i) that such year-end has to be determinable in advance and foreseeable and (ii) that the period of the annual year should not exceed 52 or, as the case may be, 53 weeks, the Meeting resolves to amend the dates of the accounting year of the Company so that the accounting year shall start on the day following the last Friday of the month of September and end on the last Friday of the month of September of the following year.

The Meeting further resolves that the current accounting year of the Company that started on Saturday 28 September 2013 shall close on Friday 26 September 2014.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 14 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 14. Accounting year.** The Company's accounting year begins on the day following the last Friday of the month of September and ends on the last Friday of the month of September of the following year."

Fourth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower the liquidator of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolution, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately one thousand two hundred (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the same proxyholder, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril,
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu

afin de tenir une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TCN Holding (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois en liquidation ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.099 et ayant un capital social de USD 40.000 (la Société). La Société a été constituée sous la loi Luxembourgeoise le 10 mars 2000 en vertu d'un acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 517 du 19 juillet 2000. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois par un acte notarié en date du 1 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2477 en date du 7 octobre 2013.

A comparu:

Tyco Global Networks Ltd., une société de droit des Bermudes ayant son siège social à Abacus Trust Limited, Dorchester House, 7 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda (l'Associé Unique),

ici représenté par Adrien Pastorelli, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 25 mars 2014.

La procuration de l'Associé Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à USD 40,000 (quarante mille Dollars des Etats-Unis) représenté par 400 (quatre cents) parts sociales, avec une valeur nominale de USD 100 (cent Dollars des Etats-Unis);

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Modification l'année sociale de la Société;

(3) Modification de l'article 14 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point (2) ci-dessus; et

(4) Pouvoir et autorité donnés au liquidateur de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes;

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

Au regard de l'avis rendu par la Commission des Normes Comptables (avis général CNC 01/2014) considérant qu'une société luxembourgeoise peut adopter une année sociale flottante sous la double condition (i) que la date d'ouverture et la date de clôture de l'exercice flottant soient prévisibles et déterminables ex ante et (ii) que l'exercice flottant n'excède pas 52 ou, le cas échéant, 53 semaines, l'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société afin que l'année sociale de la Société commence le jour suivant le dernier vendredi du mois de septembre et se termine le dernier vendredi du mois de septembre de l'année suivante.

L'Assemblée décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le samedi 28 Septembre 2013 se terminera le vendredi 26 septembre 2014

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 14 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le jour suivant le dernier vendredi du mois de septembre et se termine le dernier vendredi du mois de septembre de l'année suivante."

Quatrième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir et autorité au liquidateur de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Pastorelli, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 29 avril 2014. REM/2014/963. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014068505/152.

(140080058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

BCM International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 108.555.

L'an deux mille quatorze,

Le six mai,

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, soussigné,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BCM INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social à L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108 555,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 3 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1118 du 28 octobre 2005,

La séance est ouverte à 14:30 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CATTIER, directeur de société, demeurant à Chigny-les-Roses/Marne (France).

Le président désigne comme secrétaire Madame Chantal SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Dudelange.

Le président désigne comme scrutateur Madame Cindy GOMES CORDEIRO, employée privée, demeurant professionnellement à L-3441 Dudelange.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 6 des statuts de la société.
2. Modification de l'article 7, alinéa quatre, des statuts de la Société.
3. Acceptation de la démission de la société WORLD WINE CONNECTION UK LTD de ses fonctions d'administrateur.
4. Acceptation de la démission de Monsieur Alexandre CATTIER de ses fonctions d'administrateur.
5. Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Jacques CATTIER de ses fonctions d'administrateur-délégué.
6. Nomination de Monsieur Jean-Jacques CATTIER aux fonctions d'administrateur unique, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

7. Renouvellement du mandat de Monsieur Jean GREFF, commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, les membres du Bureau, ainsi que le notaire instrumentaire, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article six des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, et qui élit un président en son sein.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont élus par l'assemblée des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article sept, alinéa quatre, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7. Alinéa 4.** Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et du président du conseil, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci - avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la Société.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

En cas d'administrateur unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de la société WORLD WINE CONNECTION UK LTD, inscrite au registre de commerce de Cardiff (Royaume-Uni), sous le numéro 5431794, avec siège social à Ashford/Kent (Grande-Bretagne), TN231PP, Stourside Place Station Road, de ses fonctions d'administrateur et lui donne décharge quant à l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Alexandre CATTIER, gérant de société, né à Reims/Marne (France), le 13 novembre 1975, demeurant à F-51100 Reims (France), 10, rue des Salines, de ses fonctions d'administrateur et lui donne décharge quant à l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Jean-Jacques CATTIER, directeur de société, né à Chigny-les-Roses/Marne (France), le 10 juin 1944, demeurant à F-51500 Chigny-les-Roses (France), 11, rue Dom Pérignon, de ses fonctions d'administrateur-délégué et lui donne décharge quant à l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration de la Société est désormais constitué d'un administrateur unique et elle désigne aux fonctions d'administrateur unique, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019:

- Monsieur Jean-Jacques CATTIER, directeur de société, né à Chigny-les-Roses/Marne (France), le 10 juin 1944, demeurant à F-51500 Chigny-les-Roses (France), 11, rue Dom Pérignon.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Jean GREFF jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 15.00 heures.

Frais.

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ neuf cents euros (900.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-J. CATTIER, C. SIMON, C. GOMES, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 mai 2014. Relation: EAC/2014/6458. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 13 mai 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014068738/103.

(140080719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Bestin Realty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 45.589.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of the month of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "BESTIN REALTY S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 45589, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on November 9, 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 12 of January 13, 1994,

and whose articles of association (the "Articles") have been amended pursuant to a deed of the said notary André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, on December 15m 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 161 of April 1, 1996.

The Meeting is presided by Mr. Jeannot DIDERRICH, chartered accountant, residing professionally in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

The Chairman appoints Mrs. Nathalie PRIEUR, tax advisor, residing professionally in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, as secretary.

The Meeting elects Mrs. Francesca RAFFA, employee, residing professionally in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Suppression of the indication of the nominal value of the one hundred thirty-three thousand five hundred (133,500) representative shares of the corporate capital;

2. Change of the currency of the corporate capital in order to express it henceforth in Euros, in accordance with the USD/EUR exchange rate (median price) available as at January 2, 2014 on the OANDA website;

3. Fixing of the nominal value of each share at one Euro (1.- EUR) and exchange of the existing one hundred thirty-three thousand five hundred (133,500) shares without designation of the nominal value against one hundred ninety-three thousand six hundred thirty-four (193,634) shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each;

4. Subsequent amendment of article 3 of the articles of association;

5. Amendment of the shareholders' register in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the exchange of the shares, made under item 3;

6. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides:

- to suppress the indication of the nominal value of the one hundred thirty-three thousand five hundred (133,500) representative shares of the corporate capital;

- to change the currency of the corporate capital, actually fixed at two hundred sixty-seven thousand US Dollars (267,000.- USD), and to express it henceforth in Euros, according to the exchange rate (median price) 1.- USD = 0.72522 EUR, available as at January 2, 2014 on the OANDA website, being one hundred ninety-three thousand six hundred thirty-four Euros (193,634.- EUR); and

- to fix the nominal value of each share at one Euro (1.- EUR) and to exchange the existing one hundred thirty-three thousand five hundred (133,500) shares without designation of the nominal value against one hundred ninety-three thousand six hundred thirty-four (193,634) shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each.

Second resolution

As a consequence of the foregoing, the Meeting decides to amend article 3 of the Articles in order to give it the following wording:

"The corporate capital is set at one hundred ninety-three thousand six hundred thirty-four Euros (193,634.- EUR), represented by one hundred ninety-three thousand six hundred thirty-four (193,634) shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each, entirely subscribed and fully paid up."

Third resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any director of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company, with the exchange of the shares, made under the first resolution above.

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue anglaise du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "BESTIN REALTY S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 45589, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 9 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 12 du 13 janvier 1994,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, le 15 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 161 du 1^{er} avril 1996.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Le Président désigne Madame Nathalie PRIEUR, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Francesca RAFFA, employée, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Suppression de l'indication de la valeur nominale des cent trente-trois mille cinq cents (133.500) actions représentatives du capital social;

2. Conversion de la devise d'expression du capital social afin de l'exprimer dorénavant en dollars des Etats-Unis, sur base de taux de change USD/EUR (prix médian) au 2 janvier 2014 en vigueur sur le site internet OANDA;

3. Fixation de la valeur nominale de chaque action à un euro (1,- EUR) et échange des cent trente-trois mille cinq cents (133.500) actions sans désignation de valeur nominale contre cent quatre-vingt-treize mille six cent trente-quatre (193.634) actions avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune;

4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts;

5. Modification du registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'échange des actions, résultant du point 3;

6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide:

- de supprimer l'indication de la valeur nominale des cent trente-trois mille cinq cents (133.500) actions représentatives du capital social;

- de convertir la devise d'expression du capital social, actuellement fixé à deux cent soixante-sept mille dollars US (267.000,- USD), et de l'exprimer dorénavant en euros, conformément au taux de change (prix médian) 1,- USD = 0,72522 EUR, disponible au 2 janvier 2014 sur le site internet OANDA, faisant cent quatre-vingt-treize mille six cent trente-quatre euros (193.634,- EUR); et

- de fixer la valeur nominale de chaque action à un euro (1,- EUR) et d'échanger les cent trente-trois mille cinq cents (133.500) actions sans désignation de valeur nominale contre cent quatre-vingt-treize mille six cent trente-quatre (193.634) actions avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-treize mille six cent trente-quatre euros (193.634,- EUR), représenté par cent quatre-vingt-treize mille six cent trente-quatre (193.634) actions avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.”

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout administrateur de la Société, agissant individuellement, de procéder, pour le compte de la Société, à l'échange des actions, conformément à la première résolution ci-dessus.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. DIDERRICH, N. PRIEUR, F. RAFFA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2014. LAC/2014/19791. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014068743/170.

(140080155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

FundTap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 145.603.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-third of April.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Shard Capital Partners LLP, Limited Liability Partnership (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, Tudor Street, EC4Y 0AH Londres, United Kingdom, registered at the Companies House under the number OC360394, here represented by Catherine Francq, professional address at 3, rue de la Loge L-1945 Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on 22 April 2014.

Which proxy, after being signed “ne varietur” by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the undersigned notary to enact the following:

- That "FundTap S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg was incorporated by a notarial deed of Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, drawn up on 26 February 2009 and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 145.603 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 22 April 2009, number 866. The Articles have been amended for the last time on 27 July 2009 by a notarial deed of Maître Roger ARRENSDORFF, prenamed;

- That the share capital of the Company amounts to eighteen thousand four hundred and sixty-one Euro (EUR 18,461.-) represented by eighteen thousand four hundred and sixty-one (18,461) shares having a nominal value of one Euro each (EUR 1.-);

- That the appearing party is the current sole shareholder of the Company;
- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Amendment of article 15.1 of the Articles regarding the financial year of the Company:

" **15.1.** The financial year of the Company begins on the first day of April and ends on the last day of March of each year.";

2. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholder resolves to amend article 15.1 of the Articles regarding the financial year of the Company:

" **15.1.** The financial year of the Company begins on the first day of April and ends on the last day of March of each year."

The financial year starting 1st January 2014, ended 31 March 2014.";

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the amendments of its Articles are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois avril.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Martine SCHAEFFER, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Shard Capital Partners LLP, Limited Liability Partnership (société à responsabilité limitée), ayant son siège sociale au 1, Tudor Street, EC4Y 0AH Londres, Royaume-Uni, enregistrée à la Companies House sous le numéro OC360394, détient 18.461 parts sociales, ici représenté par Catherine Francq, demeurant professionnellement à 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg en vertu d'une procuration délivrée à Londres le 23 avril 2014.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que «FundTap S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié de Maître Roger ARRENSDORFF, notaire résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, du 26 février 2009, ayant son siège social au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B145.603 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 22 avril 2009, numéro 866. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 27 juillet 2009 par un acte notarié de Maître Roger ARRENSDORF, prénommé;

- Que le capital social de la Société s'élève à dix-huit mille quatre cent soixante-et-un Euro (EUR 18.461,-) représenté par dix-huit mille quatre cent soixante-et-une (18.461) parts sociales, d'une valeur nominale de un Euro chacune (EUR 1,-);

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 15.1 des Statuts concernant l'année sociale qui aura la teneur suivante:

« **15.1.** L'année sociale commence le premier avril et finit le dernier jour de mars de chaque année.»

2. Divers.

Première résolution

L'associé décide de modifier l'article 15.1 des Statuts concernant l'année sociale qui aura la teneur suivante:

« 15.1. L'année sociale commence le premier avril et finit le dernier jour de mars de chaque année.»

L'année social ayant commencé le 1^{er} janvier 2014, s'est arrêté le 31 mars 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Francq et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 avril 2014. Relation: LAC/2014/20080. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014068909/95.

(140080273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Bil Manage Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 178.517.

On the seventh day of the month of May two thousand and fourteen.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, with registered office in L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, RCS Luxembourg B-6307,

here represented by Mr Antonis ANASTASIOU, employee, residing professionally at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on the 6th of May 2014, which proxy will remain attached to the present deed.

acting as sole shareholder of BIL MANAGE INVEST S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 178.517, incorporated following a deed received by the notary Jean-Joseph WAGNER dated 28 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2081 of 27 August 2013, and the Articles of Association have been modified pursuant to a deed of the same notary on December 13, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 303 of February 3, 2014.

The sole shareholder then declared and asked the notary to take formal note:

I. That the company has not issued bonds.

II. That the agenda of the present reads as following:

1. Amendment of Article 3 of the articles of incorporation as follows

The principal object of the Company is:

1) the performance, for Luxembourg and foreign alternative investment funds (AIFs) within the meaning of EU Directive 2011/61/EU, of investment management functions, administration functions, marketing functions and other activities related to the assets of AIFs, in accordance with Article 5(2) and Annex I of the Luxembourg Law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (the "2013 Law");

The activity of collective portfolio management of AIFs includes the following functions listed in Annex I of the 2013 Law namely:

- Investment management. This function includes portfolio management and risk management. In this connection, the Company may in particular and without limitation, have complete discretion to (i) provide advice and make investment decisions, (ii) enter into agreements, (iii) buy, sell, exchange and deliver any acceptable types of assets, and (iv) exercise all voting rights pertaining to securities held by the AIFs under management.

- Administration. This function includes all activities listed under Administration in Annex I of the 2013 Law, namely (i) legal and fund accounting services, (ii) customers inquiries, (iii) valuation and pricing (including tax returns), (iv) regulatory compliance monitoring, (v) maintenance of unitholders and/or shareholders register, (vi) distribution of income, (vii) units and/or shares issues and redemptions, (viii) contract settlements (including certificate dispatch), and (ix) record keeping;

- Marketing of the units/shares of the AIFs in Luxembourg and abroad.

- Activities related to the assets of AIFs, namely services necessary to meet the fiduciary duties of the Company, facilities management, real estate administration activities, advice to undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters advice and services relating to mergers and the purchase of undertakings and other services connected to the management of the AIF and the companies and other assets in which it has invested.

2) the performance of the function of management company within the meaning of Article 89, paragraph (2) of the Luxembourg Law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended (the "2010 Law") for common funds, investment companies with variable share capital and investment companies with fixed share capital established in Luxembourg and that qualify as AIFs within the meaning of EU Directive 2011/61/EU, in accordance with Article 125-2 of the 2010 Law.

The Company may provide the above mentioned management, administration and marketing services also to the subsidiaries of AIFs to which it provides services, including domiciliation and administration support services.

The Company may perform part or all of these activities for AIFs (the management of AIFs covers at least portfolio and/or risk management) or for other management companies or alternative fund managers as delegate.

The Company may perform permitted activities outside of Luxembourg through the free provision of services and/or through the opening of branches.

More generally, the Company may carry out any activities connected with the services it provides to AIFs to the furthest extent permitted by the 2010 Law, the 2013 Law and any other applicable laws and regulations.

The Company may carry out any activities connected directly or indirectly to, and/or deemed useful and/or necessary for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth in, but to the furthest extent permitted by, the provisions of the 2010 Law and the 2013 Law.

III. THEN THE SOLE SHAREHOLDER TAKES THE FOLLOWING RESOLUTION

Sole resolution

The sole shareholder resolves to amend article 3 (purpose) of the Articles of Association, so that it should henceforth read as follows:

The principal object of the Company is:

1) the performance, for Luxembourg and foreign alternative investment funds (AIFs) within the meaning of EU Directive 2011/61/EU, of investment management functions, administration functions, marketing functions and other activities related to the assets of AIFs, in accordance with Article 5(2) and Annex I of the Luxembourg Law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (the "2013 Law");

The activity of collective portfolio management of AIFs includes the following functions listed in Annex I of the 2013 Law namely:

- Investment management. This function includes portfolio management and risk management. In this connection, the Company may in particular and without limitation, have complete discretion to (i) provide advice and make investment decisions, (ii) enter into agreements, (iii) buy, sell, exchange and deliver any acceptable types of assets, and (iv) exercise all voting rights pertaining to securities held by the AIFs under management.

- Administration. This function includes all activities listed under Administration in Annex I of the 2013 Law, namely (i) legal and fund accounting services, (ii) customers inquiries, (iii) valuation and pricing (including tax returns), (iv) regulatory compliance monitoring, (v) maintenance of unitholders and/or shareholders register, (vi) distribution of income, (vii) units and/or shares issues and redemptions, (viii) contract settlements (including certificate dispatch), and (ix) record keeping;

- Marketing of the units/shares of the AIFs in Luxembourg and abroad.

- Activities related to the assets of AIFs, namely services necessary to meet the fiduciary duties of the Company, facilities management, real estate administration activities, advice to undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters advice and services relating to mergers and the purchase of undertakings and other services connected to the management of the AIF and the companies and other assets in which it has invested.

2) the performance of the function of management company within the meaning of Article 89, paragraph (2) of the Luxembourg Law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended (the "2010 Law") for common funds, investment companies with variable share capital and investment companies with fixed share capital established in Luxembourg and that qualify as AIFs within the meaning of EU Directive 2011/61/EU, in accordance with Article 125-2 of the 2010 Law.

The Company may provide the above mentioned management, administration and marketing services also to the subsidiaries of AIFs to which it provides services, including domiciliation and administration support services.

The Company may perform part or all of these activities for AIFs (the management of AIFs covers at least portfolio and/or risk management) or for other management companies or alternative fund managers as delegate.

The Company may perform permitted activities outside of Luxembourg through the free provision of services and/or through the opening of branches.

More generally, the Company may carry out any activities connected with the services it provides to AIFs to the furthest extent permitted by the 2010 Law, the 2013 Law and any other applicable laws and regulations.

The Company may carry out any activities connected directly or indirectly to, and/or deemed useful and/or necessary for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth in, but to the furthest extent permitted by, the provisions of the 2010 Law and the 2013 Law.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company, as a result of this document are estimated at EUR 1.300.-.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergencies between the English text and the French translation, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed

Follows the French translation/ Suit la version française:

L'an deux mil quatorze, le sept mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A COMPARU:

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, avec siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au R.C.S Luxembourg B 6307,

ici représentée par Mr Antonis ANASTASIOU, employé, demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée en date du 6 mai 2014, laquelle procuration restera annexe au présent acte,

en sa qualité de seule et unique actionnaire de BIL MANAGE INVEST S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 178.517,

constituée suivant acte du notaire Jean-Joseph WAGNER en date du 28 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2081 du 27 août 2013, et don't les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 13 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 303 du 3 février 2014.

Ensuite l'actionnaire unique déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

II. Que l'ordre de jour des présentes est conçu comme suit:

Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La Société peut mener toute activité jugée utile pour la réalisation de son objet social, dans les limites toutefois du chapitre 16 de la Loi de 2010.

La Société a pour objet principal:

1) l'exercice, pour des fonds d'investissement alternatifs (FIA) luxembourgeois et étrangers au sens de la directive européenne 2011/61/UE, de fonctions de gestion, d'administration et de commercialisation et d'autres activités liées aux actifs de FIA, conformément à l'article 5(2) et à l'annexe I de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 concernant les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la "Loi de 2013");

La gestion collective de FIA comprend les fonctions suivantes mentionnées à l'annexe I de la Loi 2013 à savoir:

- Gestion de portefeuille: cette fonction comprenant la gestion de portefeuille et la gestion des risques. A ce titre, la Société pourra, en particulier et sans limitations, en son entière discrétion (i) fournir tout conseil en investissement ou prendre toute décision d'investissement, (ii) conclure des contrats, (iii) acheter, vendre, échanger et délivrer tout type de valeurs mobilières et/ou d'autres types d'actifs autorisés, et (iv) exercer tout droit de vote relatif aux titres détenus par des FIA gérés;

- Administration: cette fonction comprenant les activités mentionnées sous «Administration» à l'annexe I de la Loi 2013, à savoir (i) les services juridiques et de gestion comptable du fonds, (ii) les demandes de renseignements des clients, (iii) l'évaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts, y compris les aspects fiscaux, (iv) le contrôle du respect des dispositions réglementaires, (v) la tenue du registre des porteurs de parts/d'actions, (vi) la répartition des

revenus, (vii) l'émission et rachats de parts/d'actions, (viii) le règlement des contrats, y compris envoi des certificats, et (ix) l'enregistrement et conversation des opérations;

- Commercialisation des parts/actions de FIA au Luxembourg et à l'étranger;

- Les activités liés aux actifs de FIA, à savoir l'exécution des services nécessaires pour que soient remplis les devoirs fiduciaires de la Société, assurer la gestion des infrastructures, les activités d'administration des immeubles, le conseil aux entreprises concernant la structure du capital, la stratégie industrielle et les questions connexes, le conseil et les services concernant les fusions et les acquisitions, et d'autres services liés à la gestion des FIA et des sociétés et autres actifs dans lesquels ils ont investi.

(2) L'exercice de la fonction de société de gestion au sens de l'article 89, paragraphe 2 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placements collectifs, telle qu'amendée (la «Loi 2010») pour les fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des sociétés d'investissement à capital fixe établis au Luxembourg et qui répondent aux critères des FIA au sens de la directive européenne 2011/61/UE, conformément à l'article 125-2 de la Loi de 2010.

La Société peut également fournir les services susmentionnés de gestion, d'administration et de commercialisation aux filiales de FIA auxquels elle fournit des services, y compris des services de domiciliation et de support administratif.

La Société pourra fournir tout ou partie de ces activités pour des FIA (la gestion des FIA couvre au moins la gestion de portefeuille et/ou la gestion des risques) pour d'autres société de gestion ou gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs en tant que délégué.

La Société pourra fournir des services à Luxembourg ou à l'étranger. Elle pourra également pour cette raison établir des bureaux de représentation et/ou des succursales.

La Société peut exercer toute activité liée directement ou indirectement à, et/ou jugée utile et/ou nécessaire à la réalisation de son objet mais ce, toujours dans les limites prescrites et dans la mesure la plus large permise par les dispositions de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013.

III. ENSUITE L'ACTIONNAIRE UNIQUE A PRIS LA RESOLUTION SUIVANTE:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 3. Objet social. La Société peut mener toute activité jugée utile pour la réalisation de son objet social, dans les limites toutefois du chapitre 16 de la Loi de 2010.

La Société a pour objet principal:

1) l'exercice, pour des fonds d'investissement alternatifs (FIA) luxembourgeois et étrangers au sens de la directive européenne 2011/61/UE, de fonctions de gestion, d'administration et de commercialisation et d'autres activités liées aux actifs de FIA, conformément à l'article 5(2) et à l'annexe I de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 concernant les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la "Loi de 2013");

La gestion collective de FIA comprend les fonctions suivantes mentionnées à l'annexe I de la Loi 2013 à savoir:

- Gestion de portefeuille: cette fonction comprenant la gestion de portefeuille et la gestion des risques. A ce titre, la Société pourra, en particulier et sans limitations, en son entière discrétion (i) fournir tout conseil en investissement ou prendre toute décision d'investissement, (ii) conclure des contrats, (iii) acheter, vendre, échanger et délivrer tout type de valeurs mobilières et/ou d'autres types d'actifs autorisés, et (iv) exercer tout droit de vote relatif aux titres détenus par des FIA gérés;

- Administration: cette fonction comprenant les activités mentionnées sous «Administration» à l'annexe I de la Loi 2013, à savoir (i) les services juridiques et de gestion comptable du fonds, (ii) les demandes de renseignements des clients, (iii) l'évaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts, y compris les aspects fiscaux, (iv) le contrôle du respect des dispositions réglementaires, (v) la tenue du registre des porteurs de parts/d'actions, (vi) la répartition des revenus, (vii) l'émission et rachats de parts/d'actions, (viii) le règlement des contrats, y compris envoi des certificats, et (ix) l'enregistrement et conversation des opérations;

- Commercialisation des parts/actions de FIA au Luxembourg et à l'étranger;

- Les activités liés aux actifs de FIA, à savoir l'exécution des services nécessaires pour que soient remplis les devoirs fiduciaires de la Société, assurer la gestion des infrastructures, les activités d'administration des immeubles, le conseil aux entreprises concernant la structure du capital, la stratégie industrielle et les questions connexes, le conseil et les services concernant les fusions et les acquisitions, et d'autres services liés à la gestion des FIA et des sociétés et autres actifs dans lesquels ils ont investi.

(2) L'exercice de la fonction de société de gestion au sens de l'article 89, paragraphe 2 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placements collectifs, telle qu'amendée (la «Loi 2010») pour les fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des sociétés d'investissement à capital fixe établis au Luxembourg et qui répondent aux critères des FIA au sens de la directive européenne 2011/61/UE, conformément à l'article 125-2 de la Loi de 2010.

La Société peut également fournir les services susmentionnés de gestion, d'administration et de commercialisation aux filiales de FIA auxquels elle fournit des services, y compris des services de domiciliation et de support administratif.

La Société pourra fournir tout ou partie de ces activités pour des FIA (la gestion des FIA couvre au moins la gestion de portefeuille et/ou la gestion des risques) pour d'autres société de gestion ou gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs en tant que délégué.

La Société pourra fournir des services à Luxembourg ou à l'étranger. Elle pourra également pour cette raison établir des bureaux de représentation et/ou des succursales.

La Société peut exercer toute activité liée directement ou indirectement à, et/ou jugée utile et/ou nécessaire à la réalisation de son objet mais ce, toujours dans les limites prescrites et dans la mesure la plus large permise par les dispositions de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.300,-.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise déclare par les présentes que sur demande du mandataire de la société comparante le présent acte est rédigé dans la langue anglaise suivie d'une traduction française. Sur demande du même comparant, il est déterminé qu'en cas de divergences entre le traduction française et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la société comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: A. Anastasiou et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 mai 2014. Relation: LAC/2014/21635. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014068748/232.

(140080355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Golden Golf Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 175.836.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of the month of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

was held

an extraordinary general meeting (the "Extraordinary General Meeting") of the shareholders of the company Golden Golf Finance S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.836, incorporated in Curaçao pursuant to a notarial deed enacted on November 16, 1989, which transferred its registered office to the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on February 14, 2013, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) under number 1113 on May 11, 2013 and whose articles of association have not been amended so far (the "Company").

The Extraordinary General Meeting was opened at 4.00 p.m. by Mrs. Mevlüde-Aysun TOKBAG, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as chairman of the Extraordinary General Meeting (the "Chairman").

The Chairman appointed Mr. Giuseppe CAFIERO, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the Extraordinary General Meeting (the "Scrutineer") and Mrs. Katarina GERARD, lawyer, residing professionally in Luxembourg, was appointed as secretary (the "Secretary").

The Chairman, the Scrutineer and the Secretary composed the bureau of the Extraordinary General Meeting (the "Bureau").

Having thus been constituted, the Bureau drew up the attendance list of the Extraordinary General Meeting (the "Attendance List"), which, after having been signed "ne varietur" by the shareholders and/or the proxy holder of the Company's shareholders representing 80.26 % of the share capital of the Company and by the members of the Bureau, will remain attached to the present minutes together with the proxy forms to be filed with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. Convening notices of the Extraordinary General Meeting have been sent to all the shareholders of the Company on March 5, 2014 setting forth the items to be discussed during the Extraordinary General Meeting.

II. The agenda of the Extraordinary General Meeting was as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of seven thousand seventy-eight Euros (EUR 7,078) so as to bring it from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by five hundred forty-seven thousand four hundred (547,400) shares without designation of nominal value to an amount of thirty-eight thousand seventy-eight Euros (EUR 38,078.-) represented by six hundred seventy-two thousand four hundred (672,400) shares without designation of nominal value, by the issue of one hundred twenty-five thousand (125,000) new shares without designation of nominal value having the same rights and obligations as the existing shares, subject to the payment of a share premium globally amounting to one million four hundred ninety-two thousand nine hundred twenty-two Euros (EUR 1,492,922.-), in consideration for a contribution in cash;

2. Subscription and payment of one hundred twenty-five thousand (125,000) new shares by the shareholders of the Company, who agreed to do so, together with the share premium globally amounting to one million four hundred ninety-two thousand nine hundred twenty-two Euros (EUR 1,492,922.-);

3. Subsequent amendment of article 5, paragraph 1 of the consolidated articles of association of the Company;

4. Authorization to any one director of the Company, with single signatory power, and/or to any lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, to carry out any action in relation to, or necessary or incidental to implement the above taken resolutions; and

5. Any other business.

III. The share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by five hundred forty-seven thousand four hundred (547,400) shares without designation of nominal value. According to the Attendance List, shareholders of the Company, representing 80.26 % of the share capital of the Company were present or validly represented at the Extraordinary General Meeting.

The Chairman then opened the debates.

Upon deliberation the Extraordinary General Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of seven thousand seventy-eight Euros (EUR 7,078) so as to bring it from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by five hundred forty-seven thousand four hundred (547,400) shares without designation of nominal value to an amount of thirty-eight thousand seventy-eight Euros (EUR 38,078.-) represented by six hundred seventy-two thousand four hundred (672,400) shares without designation of nominal value.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting unanimously resolved to issue one hundred twenty-five thousand (125,000) new shares without designation of nominal value having the same rights and obligations as the existing shares of the Company, subject to the payment of a share premium globally amounting to one million four hundred ninety-two thousand nine hundred twenty-two Euros (EUR 1,492,922.-), in consideration for a contribution in cash.

Subscription and payment

The shareholders of the Company (as present and/or represented), both listed in the subscription list which, after having been signed "ne varietur" by the shareholders and/or the proxy holder of the Company's shareholders representing 80,4 % of the share capital of the Company and by the members of the Bureau will remain attached to the present minutes, declared to subscribe in total for one hundred twenty-five thousand (125,000) new shares without designation of nominal value and having the same rights and obligations as the existing shares of the Company and to make payment of such new shares in full together with the share premium globally amounting to one million four hundred ninety-two thousand nine hundred twenty-two Euros (EUR 1,492,922.-) through a contribution in cash.

Evidence of the payment of the above subscription price of a total amount of one million five hundred thousand Euros (EUR 1,500,000) has been provided to the undersigned notary on basis of a blocking certificate.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Extraordinary General Meeting unanimously resolved to subsequently amend article 5, paragraph 1, of the consolidated articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

"The subscribed share capital is set at thirty-eight thousand seventy-eight Euros (EUR 38,078.-) represented by six hundred seventy-two thousand four hundred (672,400) shares without designation of nominal value, which has been entirely paid in."

Fourth resolution

The Members resolved to grant authorization to any one director of the Company, with single signatory power, and/or to any lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, to carry out any action in relation to, or necessary or incidental to implement the above taken resolutions.

Costs

The costs, fees and expenses, which the Company incurs in relation with the present deed are estimated at approximately 2,500.- EUR.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with the undersigned notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée Générale Extraordinaire») des actionnaires de la société Golden Golf Finance S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.836, constituée à Curaçao suivant un acte notarié adopté en date du 16 novembre 1989 et qui a transféré son siège social au Grand-Duché de Luxembourg suivant un acte notarié reçu par le notaire instrumentant en date du 14 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1113 en date du 11 mai 2013 et lesquels statuts n'ont pas été modifiés depuis (la «Société»).

L'Assemblée Générale Extraordinaire a été ouverte à 16 heures par Maître Mevlüde-Aysun TOKBAG, Rechtsanwältin, demeurant professionnellement à Luxembourg et agissant comme président de l'Assemblée Générale Extraordinaire (le «Président»).

Le Président a nommé comme scrutateur de l'Assemblée Générale Extraordinaire Maître Giuseppe CAFIERO, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, (le «Scrutateur») et comme secrétaire Maître Katarina GERARD, demeurant professionnellement à Luxembourg, (le «Secrétaire»).

Le Président, le Scrutateur et le Secrétaire ont composé le bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire (le «Bureau»).

Etant ainsi constitué, le Bureau a dressé la liste de présence de l'Assemblée Générale Extraordinaire (la «Liste de Présence»), qui après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires et/ou mandataire des actionnaires de la Société représentant 80,26% du capital social de la Société et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être enregistrée en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclara et requit le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les convocations à l'Assemblée Générale Extraordinaire indiquant les points à discuter lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire ont été envoyées aux actionnaires de la Société en date du 5 mars 2014.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire a été le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept mille soixante-dix-huit euros (EUR 7.078,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cinq cent quarante-sept mille quatre cents (547.400) actions sans désignation de valeur nominale au montant de trente-huit mille soixante-dix-huit euros (EUR 38.078,-) représenté par six cent soixante-douze mille quatre cents (672.400) actions sans désignation de valeur nominale par émission de cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, sous réserve du paiement de la prime d'émission d'un montant global d'un million quatre cent quatre-vingt-douze mille neuf cent vingt-deux euros (EUR 1.492.922,-) en contrepartie d'un apport en numéraire;

2. Souscription et paiement de cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles actions par les actionnaires de la Société, qui ont accepté de le faire, ensemble avec la prime d'émission d'un montant global d'un million quatre cent quatre-vingt-douze mille neuf cent vingt-deux euros (EUR 1.492.922,-);

3. Modification subséquente de l'article 5, paragraphe 1 des statuts coordonnés de la Société;

4. Autorisation à tout administrateur de la Société, avec pouvoir de signature unique, et/ou tout avocat de l'étude Wildgen, Partners in Law, à accomplir toute action en relation ou nécessaire ou accessoire aux résolutions prises ci-dessus;

5. Divers.

III. Le capital social de la Société est fixé au trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cinq cent quarante-sept mille quatre cents (547.400) actions sans désignation de valeur nominale. Conformément à la Liste de Présence, les actionnaires de la Société représentant 80,26% du capital social de la Société ont été présents ou valablement représentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Président a ensuite ouvert les débats.

Après délibération, l'Assemblée Générale Extraordinaire a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept mille soixante-dix-huit euros (EUR 7.078,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cinq cent quarante-sept mille quatre cents (547.400) actions sans désignation de valeur nominale au montant de trente-huit mille soixante-dix-huit euros (EUR 38.078,-) représenté par six cent soixante-douze mille quatre cents (672.400) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à l'unanimité d'émettre cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société, sous réserve du paiement de la prime d'émission d'un montant global d'un million quatre cent quatre-vingt-douze mille neuf cent vingt-deux euros (EUR 1.492.922,-) en contrepartie d'un apport en numéraire.

Souscription et libération

Les actionnaires de la Société (tels que présents et/ou représentés), nommés dans la liste de souscription qui après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires et/ou mandataire des actionnaires de la Société représentant 80,4% du capital social de la Société et par les membres du Bureau restera annexée au présent acte, ont déclaré souscrire au total cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société et de libérer intégralement ces nouvelles actions ensemble avec la prime d'émission d'un montant global d'un million quatre cent quatre-vingt-douze mille neuf cent vingt-deux euros (EUR 1.492.922,-) par un apport en numéraire.

Preuve du paiement du prix de souscription d'un montant total d'un million cinq cents mille euros (EUR 1.500.000,-) a été donnée au notaire instrumentant par un certificat de blocage.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à l'unanimité de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts coordonnés de la Société qui devra dorénavant être lu comme il suit:

«Le capital social souscrit est fixé à trente-huit mille soixante-dix-huit euros (EUR 38.078,-) représenté par six cent soixante-douze mille quatre cents (672.400) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à l'unanimité d'autoriser tout administrateur de la Société, avec pouvoir de signature unique, et/ou tout avocat de l'étude Wildgen, Partners in Law, à accomplir toute action en relation ou nécessaire à l'exécution ou accessoire aux résolutions prises ci-dessus.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à 2.500,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M-A. TOKBAG, G. CAFIERO, K. GERARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2014. LAC/2014/20427. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014068927/191.

(140080365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Fondation Cécile Ginter, Fondation.

Siège social: L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistre.

R.C.S. Luxembourg G 157.

Constituée suivant acte reçu par Me Albert STREMLER, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 14 juillet 1977, publié au Recueil Spécial du Mémorial C N° 289 du 15 décembre 1977.

Etablissement d'utilité publique approuvé par arrêté grand-ducal du 25 octobre 1977, désignée comme société pouvant recevoir des dons en espèces déductibles dans le chef des donateurs comme dépenses spéciales.

Bilan au 31 décembre 2013

ACTIF	(EUR)	PASSIF	(EUR)
Actif circulant		Capital	505 355,74
		Fonds de réserve	1 695 049,95
Autres débiteurs	5 969 406,28	Réserve indis. (vente)	3 939 571,75
		Résultat de l'exercice	-80 029,28
Banques, c. terme	50 000,00	Créditeurs	32 778,58
Banques, c-c et épargne	14 440,25		
CCP	10 512,54		
Virements de fonds	48 367,67		
	<u>123 320,46</u>		
Total actif:	6 092 726,74	Total Passif:	6 092 726,74

Résultat de l'exercice 2013

Dépenses		Recettes	
Subventions	577 443,82	Dons	452 969,05
Frais de gestion	28 303,01	Produits financiers	61 568,55
Frais bancaires	217,8	Produits divers	11 397,75
		Perte de l'exercice	80 029,28
	<u>605 964,63</u>		<u>605 964,63</u>

Budget 2014

Dépenses (EUR)		Recettes (EUR)	
Subventions	405 000,00	Dons	400 000,00
Frais divers	25 000,00	Produits financiers	30 000,00
	<u>430 000,00</u>		<u>430 000,00</u>

Le Conseil d'Administration

M. Gillen Erny, Président et administrateur-délégué

M. Schleder Guy, administrateur

M. Lampers Charles, administrateur

Mme Reuter-Wagner Bernadette, administrateur

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014068915/40.

(140080191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

NABPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.549.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty-fifth day of April.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company Paramax Investments Ltd, with registered office at Arch. Makariou & Kalogreon Corner, 4, Nicolaidis Sea View City, 9th Floor, Offices 903-904, Block A-B, 6016 Larnaca, Chypus, registered with the Ministry of Commerce, Industry and Tourism Department of Registrar of Companies and Official Receiver Nicosia under number HE 277074,

here represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) "NABPP S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 100549, was incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, then notary residing in Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 27, 2004, published in the Mémorial C number 646 of June 24, 2004 (the "Company").

2) That the Company's capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) corporate units with a nominal value of one hundred and twenty five Euro (EUR 125.-) each.

3) That the appearing party is the holder of all the corporate units of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignments.

10) That all the corporate units of the dissolved Company have been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately EUR 900.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

A comparu:

La société Paramax Investments Ltd, avec siege à Arch. Makariou & Kalogreon Corner, 4, Nicolaidis Sea View City, 9^{ème} étage, Offices 903-904, Block A-B, 6016 Larnaca, Chypre, enregistrée auprès du "Ministry of Commerce, Industry and Tourism Department of Registrar of Companies and Official Receiver Nicosia" sous le numéro HE 277074,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé, domicilié professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

- 1) Que la société à responsabilité limitée "NABPP S.à r.l." ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100549, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), le 27 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 646 du 24 juin 2004 (la "Société").
- 2) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.
- 3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.
- 4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.
- 5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.
- 7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).
- 8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.
- 9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats.
- 10) Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la Société dissoute.
- 11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 900,- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 mai 2014. Relation GRE/2014/1734. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014066900/100.

(140077906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Natixis Overseas Fund Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 68.665.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty seventh day of March

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Natixis Asset Management, a société anonyme having its registered office at F-75013 Paris, 21, quai d'Austerlitz, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Natixis Overseas Fund Management S.A. (the "Company"), a public limited company ("société anonyme") having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg incorporated pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, dated

March 3, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 242 on April 7, 1999 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 68665,

represented by Ms. Thanh-Mai Truong, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris, on March 25, 2014, which proxy, after having been initialed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

A. the agenda of the meeting is the following:

I. Liquidation of the Company.

II. Appointment of the board of directors of the Company, represented by Mr. Jean-François Baralon, as liquidator of the Company and determination of its powers.

III. Miscellaneous.

B. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company so that resolutions can be validly taken on all items of the agenda.

C. the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to appoint the board of directors of the Company, represented by Mr. Jean-François Baralon, as liquidator of the Company.

The Sole Shareholder resolves that the liquidator will have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and that the liquidator is therefore empowered, among other things, to the following:

- to accomplish all the acts provided for by Article 145 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested; and

- to delegate to one or more proxy(ies) such part of its powers it determines and for the period it will fix, for special or specific operations, under its own responsibility.

The liquidator is furthermore relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date at the beginning of this deed.

The document having been read to the above-named person, it signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mars.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Natixis Asset Management, une société anonyme ayant son siège social à F-75013 Paris, 21, quai d'Austerlitz, actionnaire unique («l'Actionnaire Unique») de Natixis Overseas Fund Management S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 3 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 242 le 7 avril 1999 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68665,

représentée par Mademoiselle Thanh-Mai Truong, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 25 mars 2014, laquelle procuration, après avoir été paraphée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a déclaré et prié le notaire instrumentant de noter que:

A. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

I. Liquidation de la Société.

II. Nomination du conseil d'administration de la Société, représenté par Mr. Jean-François Baralon, en qualité de liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs.

III. Divers.

B. l'Actionnaire Unique détient l'intégralité des parts sociales composant le capital social de la Société, de sorte que les résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

C. l'Actionnaire Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer le conseil d'administration de la Société, représenté par Monsieur Jean-François Baralon, en qualité de liquidateur de la Société.

L'Associé Unique décide que le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus, telle que prévus aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et que le liquidateur est en conséquence autorisé à, entre autres:

- accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans demander l'autorisation des actionnaires dans les cas où il est demandé: et
- déléguer à un ou plusieurs mandataire(s) la partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la période qu'il fixera, pour des opérations spéciales ou spécifiques, sous sa responsabilité.

Le liquidateur est déchargé de tout inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

A la demande de la partie comparante le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T.-M. TRUONG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2014. Relation: LAC/2014/15737. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014066896/94.

(140078276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Optimitive International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 181.924.

In the year two thousand fourteen, on the sixteenth day of April.

Before Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1.- Optimitive Founders S.L., a Spanish Limited Liability Company with registered office at C/Albert Einstein, 15 - Edificio Ceia, Parque Tecnológico de Alava, 01510 Miñano (Alava). Spain, registered with the Spanish commercial register under Number B01515089, represented by its manager, President of the Board of Directors of the Company, Javier Ángel García Sedano, professionally residing in C/Albert Einstein, 15 - Edificio Ceia, Parque Tecnológico de Alava, 01510 Miñano (Alava), Spain,

2.- Fesaga Capital UG (haftungsbeschränkt), a German corporation with registered office at Weiselerstrasse 83n, 35510 Butzbach, registered with the German commercial register under Number HRB 6845, represented by its manager, Robert Markus Feldmann, professionally residing in Weiselerstrasse 83n, 35510 Butzbach, Germany,

3.- Surge Accelerator 2 LLC, an American corporation with registered office at 802 Lovett Boulevard, 77006 Houston, Texas, USA, registered with the US commercial register under Number 801612487,

all here represented by Guillermo G. Morales Lopez, professionally residing in 2 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of three proxies given under private seal on April 11th, 2014

the said three proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder, the appearing person and the officiating notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration,

4.- «GGM Venture Capital S.C.A., SICAR» a Luxembourg investment company in risk capital with registered office at 6A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, GD of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under B 171779, represented by its General Partner "GGM Venture Capital General Partner Sàrl", RCS B 171.781, here represented by its director Mr Guillermo G. Morales Lopez, professionally residing in 2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg

The appearing parties, acting in the above as stated capacities, have requested the officiating notary to document the following:

I) That they are the shareholders representing the whole subscribed capital of a société à responsabilité limitée established under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under the name of "Optimitive International Sàrl", a private limited company (société à responsabilité limitée), with registered office at 2, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 8 November 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 125 on 15 January 2014, the articles of which have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary, date 10 February 2014, not yet published in the "Mémorial C,

registered with the "Registre de Commerce et des Sociétés" of Luxembourg under number B 181.924 (the "Company"),

II) The Shareholders, represented as above stated, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. to increase the Company's subscribed share capital by an amount of forty thousand two hundred fifty-eight euro fifty cents (EUR 40,258.50) so as to raise it from its current amount of three hundred thirty-three thousand nine hundred ninety euro (EUR 333,990.-) consisting of one hundred forty-four thousand nine hundred twenty-nine (144,929) Class A Shares and five hundred twenty-three thousand fifty-one (523,051) Class B Shares with a par value of fifty cents of euro (EUR 0.50-) each to three hundred seventy-four thousand two hundred forty-eight euro fifty cents (EUR 374,248.50) by the issue of eighty thousand five hundred seventeen (80,517) new Class A Shares with a par value of fifty cents of euro (EUR 0.50) each, subject to the payment of a global share premium in the amount of two hundred nine thousand seven hundred forty-three euro twenty-seven cents (EUR 209,743.27);

2. waiver of the existing shareholders to their preferential subscription right as far as needed;

3. to accept subscription for and full payment of eighty thousand five hundred seventeen (80,517) new Class A Shares by GGM Venture Capital S.C.A., SICAR - RCS B 171779 for its sub-fund GGM High Growth IT Fund and to allot the new Class A Shares against payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4. to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the new share capital of the Company pursuant to the above resolutions, as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at three hundred seventy-four thousand two hundred forty-eight euro fifty cents (EUR 374,248.50), consisting of two hundred twenty-five thousand four hundred forty-six (225,446) Class A Shares and five hundred twenty-three thousand fifty-one (523,051) Class B Shares with a par value of fifty cents of euro (EUR 0.5) each, all of which are fully paid up."

The Shareholders, after having waived any prior convening notice right have requested the undersigned notary to document the following resolutions taken:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the company by an amount of forty thousand two hundred fifty-eight euro fifty cents (EUR 40,258.50) so as to raise it from its current amount of three hundred thirty-three thousand nine hundred ninety euro (EUR 333,990.-) consisting of one hundred forty-four thousand nine hundred twenty-nine (144,929) Class A Shares and five hundred twenty-three thousand fifty-one (523,051) Class B Shares with a par value of fifty cents of euro (EUR 0.50-) each to three hundred seventy-four thousand two hundred forty-eight euro fifty cents (EUR 374,248.50) by the issue of eighty thousand five hundred seventeen (80,517) new Class A Shares with a par value of fifty cents of euro (EUR 0.50) each, subject to the payment of a global share premium in the amount of two hundred nine thousand seven hundred forty-three euro twenty-seven cents (EUR 209,743.27) (the "share premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash of two hundred fifty thousand one euro seventy-seven cents (EUR 250,001.77).

Second resolution

The Shareholders resolved to waive their preferential subscription right as far as needed;

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon "GGM Venture Capital General Partner Sàrl", RCS B 171.781, here represented by its director Mr Guilermo G. Morales Lopez, professionally residing in 2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg

acting in its capacity as General Partner of «GGM Venture Capital S.C.A., SICAR» prenamed, (the "Subscriber"),

declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber's Subfund GGM High Growth IT Fund eighty thousand five hundred seventeen (80,517) new Class A Shares with a par value of fifty cents of euro (EUR 0.5) each thus subscribed,

by a contribution in cash subject to the payment of the share premium of the amount of two hundred nine thousand seven hundred forty-three euro twenty-seven cents (EUR 209,743.27).

Proof of such cash payment has been given to the undersigned notary and the amount of two hundred fifty thousand one euro seventy-seven cents (EUR 250,001.77), is at the disposal of the Company.

Thereupon the Shareholders resolved to accept the said subscription and the said payment by the Subscriber as well as the allotment of the eighty thousand five hundred seventeen (80,517) new Class A Shares to the Subscriber as stated above and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolved to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

“ Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at three hundred seventy-four thousand two hundred forty-eight euro fifty cents (EUR 374,248.50), consisting of two hundred twenty-five thousand four hundred forty-six (225,446) Class A Shares and five hundred twenty-three thousand fifty-one (523,051) Class B Shares with a par value of fifty cents of euro (EUR 0.5) each, all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,250.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendvierzehn, den sechzehnten April.

Vor dem Notar Martine DECKER, mit Amtssitz in Hesperingen.

Sind erschienen:

1.- Optimitive Founders S.L., eine spanische Gesellschaft mit Sitz in 15 Albert Einstein, CEIA Building, Alava Technology Park, 01510 Miñano (Alava), Spanien, eingetragen im spanischen Handelsregister unter der Nummer B01515089, vertreten durch ihren Geschäftsführer, Vorsitzender des Verwaltungsrats, Javier Àngel Garda Sedano, mit beruflichem Wohnsitz C/Albert Einstein, 15 - Edificio Ceia, Parque Tecnológico de Alava, 01510 Miñano (Alava). Spanien,

2.- Fesaga Capital UG (haftungsbeschränkt), eine deutsche Gesellschaft mit Sitz in Weiselerstrasse 83n, 35510 Butzbach, eingetragen im deutschen Handelsregister unter der Nummer HRB 6845, vertreten durch ihren Geschäftsführer, Robert Markus Feldmann, mit beruflichem Wohnsitz 83n, 35510 Butzbach, Deutschland,

3.- Surge Accelerator 2 LLC, eine amerikanische Gesellschaft mit Sitz in 802 Lovett Boulevard, 77006 Houston, Texas, USA, eingetragen im amerikanischen Handelsregister unter der Nummer 801612487

alle hier vertreten durch Guillermo G. Morales Lopez, mit beruflichem Wohnsitz in L-5369 Münsbach, 2, rue Gabriel Lippmann, aufgrund von drei privatschriftlichen Vollmachten, gegeben am 11. April 2014,

welche drei vorbesagten Vollmachten nach gehöriger «ne varietur» Unterzeichnung durch den Erschienenen und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben verbleiben um mit ihr einregistriert zu werden.

4.- «GGM Venture Capital S.C.A., SICAR» eine luxemburgische Investitionsgesellschaft in Risikokapital, mit Sitz in 6A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im «Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg» unter Nummer B 171779, vertreten durch ihren General Partner “GGM Venture Capital General Partner Sàrl”, RCS B 171.781, hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Mr Guillermo G. Morales Lopez, beruflich residierend in 2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Großherzogtum Luxemburg,

Die erschienenen Parteien, handelnd in ihren oben angeführten Eigenschaften, haben den amtierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

l) dass sie die Gesellschafter, vertretend das gesamte gezeichnete Kapital der Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts "Optimitive International Sàrl" sind, mit Sitz in 2, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Großherzogtum Luxemburg, gegründet aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg, am 8. November 2013, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“, Nummer 125 vom 15. Januar 2014, abgeändert aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 10. Februar 2014, noch nicht veröffentlicht im „Mémorial C,

eingetragen im «Registre de Commerce et des Sociétés» zu Luxemburg unter Nummer B 181.924, (die «Gesellschaft»)

II) Die Gesellschafter, handelnd wie vorbesagt, bekennen ausführlich im Voraus in Kenntnis gesetzt worden zu sein über die zu nehmenden Beschlüsse aufgrund nachfolgender Tagesordnung:

Tagesordnung

1. das Gesellschaftskapital um einen Betrag von vierzigtausend zweihundert achtundfünfzig Euro fünfzig Cent (40.258,50EUR) zu erhöhen, um diesen von seinem jetzigen Betrag von dreihundertdreißigtausend neunhundertneunzig Euro (333.990,- EUR), aufgeteilt in einhundertvierundvierzigtausend neunhundert neunundzwanzig (144.929) Klasse A Anteile und fünfhundertdreiundzwanzigtausend einundfünfzig (523.051) Klasse B Anteile mit einem Nennwert von jeweils fünfzig Cent (EUR 0,50) pro Anteil, auf dreihundertvierundsiebzigtausend zweihundertachtundvierzig Euro fünfzig Cent (374.248,50 EUR) zu erhöhen, durch Ausgabe von achtzigtausend fünfhundert siebzehn (80.517) neuen Klasse A Anteilen von je einem Nennwert von fünfzig Cent (0,50 EUR), zuzüglich eines globalen Aufgeldes in Höhe eines Betrages von zweihundertneuntausend siebenhundert dreiundvierzig Euro siebenundzwanzig Cent (209.743,27 EUR);

2. Verzicht der bestehenden Anteilhaber auf ihr präferenzielles Zeichnungsrecht, sofern als notwendig;

3. die Zeichnung und gänzliche Einzahlung der achtzigtausend fünfhundert siebzehn (80.517) neuen Klasse A Anteile durch GGM Venture Capital S.C.A., SICAR - RCS B 171779)- für ihren Teilfonds GGM High Growth IT Fund, und Vergabe der neuen Klasse A Anteile gegen integrale Bareinzahlung, zu genehmigen;

4. Abänderung von Artikel 5.1 der Gesellschaftssatzungen um das neue Gesellschaftskapital zu reflektieren zufolge der vorhergehenden Beschlüsse, wie folgt;

« Art. 5. Kapital.

5.1 Das gezeichnete Kapital beträgt dreihundertvierundsiebzigtausend zweihundertachtundvierzig Euro fünfzig Cent (374.248,50 EUR), aufgeteilt in zweihundertfünfundzwanzigtausend vierhundert sechsundvierzig (225.446) Klasse A Anteile und fünfhundertdreiundzwanzigtausend einundfünfzig (523.051) Klasse B Anteile mit einem Nennwert von jeweils fünfzig Cent (EUR 0,50) pro Anteil, allesamt vollständig eingezahlt.»

Die Gesellschafter, nach Verzichtleistung auf jedwede vorherige formelle Einladung haben den amtierenden Notar ersucht folgende von ihnen gefassten Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen das Gesellschaftskapital um einen Betrag von vierzigtausend zweihundert achtundfünfzig Euro fünfzig Cent (40.258,50EUR) zu erhöhen, um diesen von seinem jetzigen Betrag von dreihundertdreißigtausend neunhundertneunzig Euro (333.990,-EUR), aufgeteilt in einhundertvierundvierzigtausend neunhundert neunundzwanzig (144.929) Klasse A Anteile und fünfhundertdreiundzwanzigtausend einundfünfzig (523.051) Klasse B Anteile mit einem Nennwert von jeweils fünfzig Cent (EUR 0,50) pro Anteil, auf dreihundertvierundsiebzigtausend zweihundertachtundvierzig Euro fünfzig Cent (374.248,50 EUR) zu erhöhen, durch Ausgabe von achtzigtausend fünfhundert siebzehn (80.517) neuen Klasse A Anteilen von je einem Nennwert von fünfzig Cent (0,50 EUR), zuzüglich eines globalen Aufgeldes in Höhe eines Betrages von zweihundertneuntausend siebenhundert dreiundvierzig Euro siebenundzwanzig Cent (209.743,27 EUR).

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter verzichten auf ihr präferenzielles Zeichnungsrecht, sofern als notwendig.

Dritter Beschluss

Zeichnung - Einzahlung

Sodann hat "GGM Venture Capital General Partner Sàrl", RCS B 171.781, hier vertreten durch seinen Geschäftsführer Mr Guillermo G. Morales Lopez, beruflich residierend in 2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Großherzogtum Luxemburg,

handelnd in ihrer Eigenschaft als General Partner von «GGM Venture Capital S.C.A., SICAR» vorbenannt, (der "Zeichner"),

erklärt die neuen Klasse A Anteile Namens und für den Zeichners Teilfonds GGM High Growth IT Fund die achtzigtausend fünfhundert siebzehn (80.517) neuen Klasse A Anteile von jeweils fünfzig Cent (0,50 EUR), somit zu zeichnen und sie vollständig in bar einzuzahlen, zuzüglich des vorgenannten globalen Aufgeldes in Höhe von zweihundertneuntausend siebenhundert dreiundvierzig Euro siebenundzwanzig Cent (209.743,27 EUR).

Die Einzahlung des Gesamtbetrages wurde dem amtierenden Notar nachgewiesen und der Betrag von zweihundertfünfzigtausend und ein Euro siebenundsiebzig Cent (250.001,77 EUR) steht der Gesellschaft nunmehr vollständig zur Verfügung.

Sodann haben die Gesellschafter beschlossen die vorgenannten Zeichnung und Einzahlung durch den Zeichner, sowie die Zuweisung der achtzigtausend fünfhundert siebzehn (80.517) neuen Klasse A Anteilen an den Zeichner zu genehmigen wie vorbesagt und die Effektivität der Kapitalerhöhung anzuerkennen.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen zufolge der vorhergehenden Beschlüsse Artikel 5.1 der Gesellschaftssatzungen um das neue Gesellschaftskapital zu reflektieren, abzuändern wie folgt:

« **Art. 5. Kapital.**

5.1 Das gezeichnete Kapital beträgt dreihundertvierundsiebzigttausend zweihundertachtundvierzig Euro fünfzig Cent (374.248,50 EUR), aufgeteilt in zweihundertfünfundzwanzigttausend vierhundert sechsundvierzig (225.446) Klasse A Anteile und fünfhundertdreiundzwanzigttausend einundfünfzig (523.051) Klasse B Anteile mit einem Nennwert von jeweils fünfzig Cent (EUR 0,50) pro Anteil, allesamt vollständig eingezahlt.»

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Honorare und Auslagen welche Art auch immer welche wegen gegenwärtiger Urkunde anfallen, werden abgeschätzt auf ungefähr 2.250,-EUR.

Der amtierende Notar welcher der deutschen Sprache kundig ist, bekundet dass auf Antrag der erschienenen Person gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung und dass auf Verlangen der erschienen Person im Falle einer Abweichung der beiden Fassungen die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, zu Hesperingen, am Datum wie eingangs erwähnt

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben diese mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Morales Lopez, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 avril 2014. Relation: LAC/2014/18178. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft zwecks Hinterlegung bei dem Handels- und Gesellschaftsregister erteilt.

Hesperange, den 13 Mai 2014.

Référence de publication: 2014066924/216.

(140078409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Barclays Luxembourg EUR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 651.216,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.130.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of the month of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Barclays Luxembourg Holdings SSC, a société en commandite spéciale governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181.562, acting by its managing partner Barclays Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173.933,

here represented by Mrs. Audrey MUCCIANTE, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on 22 April 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Barclays Luxembourg EUR Holdings S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.130, which has been incorporated by deed of the undersigned notary, on 17 October 2011, and which articles of association (the "Articles", which term shall encompass all subsequent amendments to the articles of incorporation of the Company) are published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2989 dated 6 December 2011. The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 5 December 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 523 dated 26 February 2014.

The appearing party representing the whole share capital of the Company requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing and of Article 14 of the Articles:

First resolution

The Sole Shareholder decides to reduce the Company's share capital by an amount of three million three hundred and eighty-one thousand four hundred and seven Euros (EUR 3,381,407), so as to bring the share capital from its current amount of four million thirty-two thousand six hundred and twenty-three Euros (EUR 4,032,623) down to the new amount of six hundred and fifty-one thousand two hundred and sixteen Euros (EUR 651,216), by the cancellation of three million three hundred and eighty-one thousand four hundred and seven (3,381,407) Shares.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend and restate article 6.2 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **6.2.** The issued share capital of the Company is fixed at six hundred and fifty-one thousand two hundred and sixteen Euros (EUR 651,216) divided into six hundred and fifty-one thousand two hundred and sixteen (651,216) Shares, each Share with a nominal value of one Euro (EUR 1)."

Costs and expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Barclays Luxembourg Holdings SSC, une société en commandite spéciale régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.562 agissant par son associé commandité (managing partner) Barclays Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.933,

ici représentée par Madame Audrey MUCCIANTE, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 22 avril 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de partie comparante et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte, aux fins d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") d'une société à responsabilité limitée "Barclays Luxembourg EUR Holdings S.à r.l." (la "Société"), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.130, constituée par acte du notaire instrumentant, le 17 octobre 2011, dont les statuts (les statuts initiaux ainsi que toutes les modifications subséquentes aux statuts initiaux étant les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2989 du 6 décembre 2011. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant le 5 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 523 du 26 février 2014.

La partie comparante représente l'intégralité du capital social et requière le notaire d'acter les résolutions suivantes prises en conformité avec les provisions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lequel un associé d'une société à responsabilité limitée peut exercer les pouvoirs

de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique sont enregistrées dans les minutes ou établies par écrit, et de l'article 14 des Statuts:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois millions trois cent quatre-vingt-un mille quatre cent sept Euros (EUR 3.381.407), afin de le réduire de son montant actuel de quatre millions trente-deux mille six cent vingt-trois Euros (EUR 4.032.623) à un nouveau montant de six cent cinquante et un mille deux cent seize Euros (EUR 651.216), par l'annulation de trois millions trois cent quatre-vingt-un mille quatre cent sept (3.381.407) Parts Sociales.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6.2 des Statuts, lequel aura dorénavant la teneur qui suit:

" **6.2.** Le capital social émis de la Société est fixé à six cent cinquante et un mille deux cent seize Euros (EUR 651.216), divisé en six cent cinquante et un mille deux cent seize Euros (651.216) Parts Sociales, ayant chacune une valeur nominale de un Euro (EUR 1)."

Coûts et dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. MUCCIANTE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2014. LAC/2014/19268. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014067291/116.

(140079037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

LEG II Laatzén S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.046.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth of April.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

LaSalle Euro Growth II S.C.A. in liquidation, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of The Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, rue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg trade and companies' register under number B 86.223,

here represented by Mrs Ghizlane Gryp, legal Counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 25 April 2014, which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "LEG II LAATZEN S.à r.l.", having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 105.046, incorporated pursuant a notarial deed on 6 December 2004, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 280 of 30 March 2005. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed, on 27 November 2009, published in the Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations number 100 of 14 January 2010.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend to article 15 of the Company's articles of association of the Company which shall be enforced and now read as follows:

“ **Art. 15. Distribution Rights.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.”

Second resolution

The sole shareholder decides to reduce the Company's share capital by an amount of five million four hundred and fifty-four thousand five hundred and fifty Euro (EUR 5.454.550.-) to bring the share capital of the Company from six million one hundred and seventy thousand Euro (EUR 6.170.000.-), down to seven hundred and fifteen thousand four hundred and fifty Euro (EUR 715.450.-) by cancellation of two hundred and eighteen thousand one hundred and eighty two (218.182) shares, having each a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) with reimbursement to the sole shareholder.

Third resolution

The sole shareholder resolves to confer all necessary powers to the managers of the Company in order to proceed to the implementation of the above taken resolution.

Fourth resolution

Subsequently to the above share capital decrease, the shareholder further resolved to decrease the amount of the legal reserve of the Company by an amount of five hundred and forty-five thousand four hundred and fifty-five Euro (EUR 545,455.-) so as to decrease it from its current amount of six hundred and seventeen thousand Euro (EUR 617,000.-) to an amount of seventy-one thousand five hundred and forty-five Euro (EUR 71.545.-), with reimbursement to the sole shareholder, corresponding to 10% (ten per cent) of the share capital of the Company further to the decrease (the “Adjustment”).

Fifth resolution

As a consequence of such decrease, the first paragraph article FIVE (5) of the Company's Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 5. (first paragraph). “The share capital is fixed at seven hundred and fifteen thousand four hundred and fifty Euro (EUR 715.450.-) represented by twenty-eight thousand six hundred and eighteen (28.618) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

La Salle Euro Growth II S.C.A. en liquidation, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

représentée par Madame Ghizlane Gryp, conseillère légale, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 avril 2014, laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, annexée au présent acte.

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée «LEG II LAATZEN S.à r.l.», ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.046, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 6 décembre 2004, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 280 du 30 mars 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 27 novembre 2009, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 100 du 14 janvier 2010.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15. Répartition des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital social de la Société.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société, à concurrence d'un montant de cinq millions quatre cent cinquante-quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 5.454.550,-) (le «Montant Réduit») afin de le porter de son montant actuel de six millions cent soixante-dix mille euros (EUR 6.170.000,-) à sept cent quinze mille quatre cent cinquante euros (EUR 715.450,-), par l'annulation de deux cent dix-huit mille cent quatre-vingt-deux (218.182) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par remboursement au profit de l'associé unique.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide a décidé de conférer tous pouvoirs aux gérants pour exécuter la résolution ci-dessus.

Quatrième résolution

Suite à la réduction de capital susmentionnée, l'actionnaire a décidé de réduire le montant de la réserve légale de la Société d'un montant de cinq cent quarante-cinq mille quatre cent cinquante-cinq euros (EUR 545.455,-) afin de réduire son montant actuel de six cent dix-sept mille euros (EUR 617.000,-) à un montant de soixante-et-onze mille cinq cents quarante-cinq euros (EUR 71.545), par remboursement au profit de l'associé unique, correspondant à 10% (dix pour cent) du capital social de la Société suite à la réduction (l'«Ajustement»).

Cinquième résolution

Suite à la réduction de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à sept cent quinze mille quatre cent cinquante euros (EUR 715.450,-) représenté par vingt-huit mille six cent dix-huit (28.618) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. GRYP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 avril 2014. Relation: EAC/2014/5987. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014067630/123.

(140078565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.